

CONDITIONS PARTICULIERES DU COMPTE B.COMPACT

Le compte b.compact consiste en un ensemble de services bancaires offerts par bpost banque à ses clients personnes physiques.

Ce package est soumis aux présentes conditions particulières, ainsi qu'aux Conditions Générales Bancaires de bpost banque. Viennent compléter celles-ci les conditions particulières applicables à certains services du package et la Liste des tarifs de bpost banque. Tous ces documents sont disponibles sur le site Web www.bpostbanque.be et dans les bureaux de poste.

Article 1^{er}. CONTENU

Le compte b.compact se compose des éléments suivants :

- Un compte à vue en EUR (ci-après dénommé « Compte de référence ») répondant aux conditions suivantes :
 - à usage privé
 - ouvert au nom d'un ou deux titulaire(s)
 - en présence de deux titulaires, ceux-ci se donnent une procuration réciproque
 - sans opposition bloquante
- la tenue de compte
- Fourniture d'une carte de débit : une carte assortie des fonctions décrites dans les conditions particulières relatives à l'utilisation de la carte bancaire (carte de débit) et de la carte Jeunes, et liée au Compte de référence (au nom du titulaire, d'un des co-titulaires ou d'un mandataire)
- Opérations électroniques en EUR dans la zone SEPA :
 - paiements avec une carte de débit
 - virements en euros par PCbanking, MOBILEbanking ou SELFbank terminaux. Les virements instantanés ne sont pas inclus.
 - ordres permanents et domiciliations européennes
 - retraits d'espèces en euros avec une carte de débits aux ATM dans le réseau de bpost
 - un retrait d'espèces en euros par mois avec une carte de débits aux ATM d'autres banques
- Par titulaire ou mandataire du Compte de référence, un abonnement PCbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de PCbanking
- Par titulaire ou mandataire du Compte de référence, un abonnement MOBILEbanking assorti des fonctions décrites dans les conditions particulières de MOBILEbanking

Les services bancaires non inclus dans le package sont facturés séparément et, le cas échéant, soumis à des conditions d'octroi spécifiques. La Liste des tarifs contient de plus amples informations sur la tarification pratiquée.

Article 2. TITULAIRES D'UN COMPTE B.COMPACT

Le compte b.compact peut être demandé par des personnes physiques qui, au moment de l'ouverture du Compte de référence, sont majeures et entièrement capables.

Article 3. TARIF

Le compte b.compact est octroyé gratuitement.

Article 4. EXTRAITS DE COMPTE

Les extraits de compte du compte b.compact sont exclusivement mis à disposition gratuitement aux terminaux SELFbank des bureaux de poste ou par PCbanking ou MOBILEbanking.

Le titulaire s'engage à imprimer ou télécharger régulièrement ses extraits de compte et à vérifier les opérations comptabilisées. Il assume toutes les conséquences du non-respect de cette obligation.

Article 5. Conversion et fin

5.1 Le client peut convertir son compte b.compact en :

- un autre compte package, moyennant le respect des conditions applicables à cet autre package. Le numéro de compte du Compte de référence est conservé ;
- les services distincts aux conditions et au tarif de ces services. Le numéro de compte du Compte de référence est conservé.

bpost banque se réserve le droit de n'accepter qu'une seule demande de conversion du package par année civile.

5.2 Aussi bien bpost banque que le client peuvent résilier le compte b.compact conformément aux Conditions Générales Bancaires.